

CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT

RISQUE CHIMIQUE : ANALYSE DES FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CONTEXTE

La Fiche de Données de Sécurité permet d'identifier les dangers d'un produit chimique et ses effets néfastes. Elle regroupe des informations utiles sur sa composition, le contrôle de l'exposition et son utilisation en toute sécurité (conditions d'utilisation, équipement de protection collective et individuelle à mettre en œuvre, stockage, premiers secours...).

OBJECTIFS

- Donner au médecin du travail un premier niveau d'information sur la nature des dangers des produits utilisés dans l'entreprise.
- Etudier conjointement avec l'entreprise les possibilités de substitution de certains produits dangereux pour la santé.
- Accompagner l'entreprise sur les moyens de prévention collective et individuelle à mettre en place pour préserver la santé des utilisateurs et la sécurité (caractéristiques précises des EPI à utiliser).

DÉROULEMENT DE L'INTERVENTION

- Communication par l'entreprise des fiches de données de sécurité au Service de Santé au Travail.
- Analyse des FDS par le préventeur.
- Restitution à l'adhérent.

*Les FDS devront être les plus récentes possibles et au format électronique PDF.

*L'entreprise pourra les obtenir sur le site internet du fournisseur ou en le contactant directement.



Offre socle

Action de Prévention Primaire
Comprise dans la cotisation

Pour qui ?

Toutes les structures adhérentes à l'APST41 et leurs salariés.

Intervenants

Technicien et conseiller de prévention, infirmière en santé travail.





Durée

Maximum de 3,5 jours.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Demande de l'entreprise auprès du médecin du travail.

POUR COMPLÉTER

-  [Prélèvements atmosphériques](#)
-  [Conseil à l'évaluation du risque chimique](#)
-  [Sensibilisation au risque chimique](#)
-  [Module e-learning](#)

CONTACTEZ-NOUS :

02 54 52 41 41
prevention@apst41.fr

*Chaque entreprise doit bénéficier au moins une fois tous les 4 ans d'une APP